

Règlement Trail du Val d'Egray

Article 1 : Organisation

La l'Egray's Club organise les 21 et 22 février 2026 la 15ème édition du Trail du Val d'Egray au départ de l'ancien gymnase à Champdeniers, courses sur sentiers et chemins (85%).

Quatre courses sont proposées :

* **Le DEFI du Val d'Egray « Long »**, en deux étapes :

- 1ère étape le samedi 21/02, départ à 19h30 : 18km nocturne
- 2ème étape le dimanche 22/02, départ à 9h00 : 25km

* **Le DEFI du Val d'Egray « Court »**, en deux étapes :

- 1ère étape le samedi 21/02, départ à 19h30 : 18km nocturne
- 2ème étape le dimanche 22/02, départ à 9h30 : 11,5km

* **Le Trail du Val d'Egray 25km**, dimanche 22/02, départ à 9h00

* **Le « mini » Trail du Val d'Egray 11,5km** dimanche 22/02, départ à 9h30

Article 2 : Environnement

Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Respectez le balisage, le code de la route et les sites traversés. Conservez vos déchets. Tout accompagnement à pied, en véhicules (motorisés ou non), avec animal est interdit (traversées de propriétés privées).

Nous vous engageons à pratiquer le co-voiturage.

Article 3 : Participation

Les épreuves sont ouvertes à tout concurrent **né en 2010 ou avant pour le 11,5km, né en 2006 ou avant pour les DEFIS et le 25km** (licencié ou non). Tout dossier d'inscription sera pris en compte uniquement avec photocopie de licence FFA, Passrunning de moins d'un an à la date de la course ou du PPS daté de moins de 3 mois à la date de la course. Tout dossier incomplet sera refusé.

	11,5km	25 KM
RAVITAILLEMENT	Au km 5,9	Au km 16,5
HEURE DE DEPART	9h30	9h00
COURSE LIMITEE A	300 coureurs	300 coureurs
TARIF	11 euros (hors frais de plateforme)	18 euros (hors frais de plateforme)
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	20 février 2026 à 20h00	20 février 2026 à 20h00
INSCRIPTIONS SUR PLACE	NON	NON
INSCRIPTIONS PAR COURRIER	OUI	OUI
INSCRIPTION EN LIGNE SUR www.la-legrays-club.fr	OUI	OUI
REMISE DES DOSSARDS LE SAMEDI 21 FEVRIER	AU MAGASIN TERRE DE RUNNING NIORT (RUE DU FIEF DES AMOURETTES) DE 10H À 16H00 OU A PARTIR DE 18H00 SUR PLACE	
REMISE DES DOSSARDS LE DIMANCHE 22 FEVRIER	À PARTIR DE 8H00	À PARTIR DE 8H00

	Défi « Court »	Défi « Long »
RAVITAILLEMENT	Étape du samedi : au km 8,3 Étape du dimanche 25km : au km 16,5 Étape du dimanche 11,5km : au km 5,9	
HEURE DE DEPART	Étape du samedi 22/02 à 19h30 Étape du dimanche 25km à 9h00 Étape du dimanche 11,5km : à 9h30	
COURSE LIMITEE A	300 coureurs cumulés sur les deux Défis	
TARIF	29 euros (hors frais de plateforme)	36 euros (hors frais de plateforme)
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	20 février 2026 à 20h00	20 février 2026 à 20h00
INSCRIPTIONS SUR PLACE	NON	NON
INSCRIPTIONS PAR COURRIER	OUI	OUI
INSCRIPTION EN LIGNE SUR www.la-legrays-club.fr	OUI	OUI
REMISE DES DOSSARDS LE SAMEDI 22 FEVRIER	AU MAGASIN TERRE DE RUNNING NIORT (RUE DU FIEF DES AMOURETTES) DE 10H À 16H00 OU SUR PLACE À PARTIR DE 18H00.	
REMISE DES DOSSARDS LE DIMANCHE 23 FEVRIER	À PARTIR DE 8H00	

Article 4 : Chronométrage

Chronométrage par puce, assuré par RUNHEURE

Toute puce non restituée sera facturée 20€ au coureur.

Article 5 : Départ/Arrivée

A l'ancien gymnase de Champdeniers.

Article 6 : Ravitaillements et équipement.

Attention pas de gobelets sur les ravitaillements.

Pour les DEFIS, le samedi 21/02 :

Lampe frontale obligatoire.

Eco-tasse ou gobelet obligatoire.

Ravitaillement au 8,3èm kilomètre.

Plateau repas le samedi après la course.

Pour le 25km le dimanche 22/02 :

Eco-tasse ou un gobelet obligatoire.

Ravitaillement au km 14.

Ravitaillement à l'arrivée

Pour le 11,5km le dimanche 22/02 :

Eco tasse ou gobelet obligatoire

Point d'eau au 5,4km.

Ravitaillement à l'arrivée pour toutes courses.

Article 7 : Sécurité

Des signaleurs seront postés sur le parcours.

Une équipe médicale sera présente à l'arrivée.

Les coureurs doivent respecter le code de la route et de l'environnement.

Article 8 : Résultats et récompenses

Podium au gymnase de Champdeniers dès l'arrivée des lauréats.

Récompenses aux 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque course uniquement.

Article 09 : Assurance

L'organisation a souscrit auprès de la MACIF un contrat couvrant sa responsabilité civile (n° 13016596) mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : Droit à l'image

Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.

Article 11 : Annulation de course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Seule l'assurance annulation souscrite via la plateforme CHRONOSTART vous permet de prétendre à un remboursement, dans les limites du contrat proposé